



DEPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	12	7

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019

**OBJET : 16-2 - AVENUE AMIRAL  
COURBET - PARCELLE CADASTREE  
CP 321 - ACQUISITION AUPRES DES  
HOIRS BILLIOTTET**

Le vendredi 29 novembre 2019 à 15h00,  
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en  
date du 22/11/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAQUI-HUGUENIN-VILLEMIN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

N° Enregistrement :
378549

### Procurations :

M. Serge AMAR à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,  
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. André-Luc SEITHER,  
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI,  
M. Alain CHAUSSARD à Mme Françoise THOMEL,  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,  
M. Jacques BARTOLETTI à M. Eric DUPLAY,  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE,  
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY,  
M. Marc GERIOS à M. Hassan EL JAZOULI,  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage  
en Mairie,  
Le 06 DEC. 2019  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le 09 DEC. 2019  
Par délégation du Maire,  
  
La Directrice des Maires Générales  
du Juridique et du Contentieux  
  
L. MALHERBE

**Absents :** M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été  
procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour  
remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.  
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Dans l'optique de préservation des espaces paysagers, la Commune, dans le cadre de son nouveau Plan Local d'Urbanisme, a décidé d'augmenter la part des espaces verts de 10 %. Ce vaste plan d'aménagement devrait à terme représenter la création de 17 jardins supplémentaires. Les projets varient du jardin d'enfants aux parcs verdoyants en passant par des parkings arborés ou des jardins partagés.

C'est une volonté marquée de privilégier la qualité de vie en créant des respirations urbaines en cœur de ville.

De plus, un « Site Patrimonial Remarquable » (ex « Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine » AVAP) constitue un véritable objectif politique : c'est une procédure de préservation du patrimoine et de transmission de la qualité du cadre de vie qui s'inscrit en synergie avec les politiques de protection et de gestion du patrimoine, dans le cadre d'une bonne concertation avec les services de l'État.

Le Conseil municipal a approuvé l'étude d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine par délibération en date du 18 mai 2018.

La famille BILLIOTTET a sollicité la Commune pour la vente de leur propriété cadastrée CP 321 au 14 de l'avenue Amiral Courbet reçue en succession. Ce bien est actuellement composé d'une maison datant de 1920, d'une surface de 140 m<sup>2</sup> environ composé d'un rez-de-chaussée, surélevée sur sous-sol sur une parcelle de 514 m<sup>2</sup> entourée d'un jardin complanté.

Cette propriété est située en secteur PA2 (secteur intermédiaire de Juan-les-Pins) du Site Patrimonial Remarquable et abrite un Robinier Faux Acacia, élément végétal isolé et de qualité, participant à la constitution et au caractère du paysage. Cet arbre planté en bordure de voie ferrée est codifié 4 sur la table des sujets isolés de l'AVAP approuvée.

Par ailleurs, cette propriété est mitoyenne au parking public aérien de l'Esterel de 38 places.

Du fait de la place particulière que cet arbre ornemental occupe au sein d'un quartier très densifié entre le bord de mer et la voie ferrée et de l'attachement des riverains, mais également de la nécessité de répondre à un besoin croissant de stationnements dans ce quartier central de Juan-les-Pins, tout en préservant l'aspect paysager, une offre financière à hauteur de 400 000 euros sur la base d'un avis de France Domaine rendu le 03/07/2019, a été adressée aux héritiers qui l'ont acceptée par retour de courrier sous réserve de l'approbation du présent Conseil municipal.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** l'acquisition d'un terrain situé 14 avenue Amiral Courbet cadastré section CP 321 appartenant aux hoirs BILLIOTTET ;

- **DIT** que cette acquisition se fait au prix de 400 000 euros ;

- **DIT** que le montant de cette acquisition est imputée sur le Budget Primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-2 - AVENUE AMIRAL COURBET - PARCELLE CADASTREE CP 321 - ACQUISITION AUPRES DES HOIRS BILLIOTTET

---

Date de transmission de l'acte : 09/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 09/12/2019

---

Numéro de l'acte : lmc1733526 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191129-lmc1733526-DE

---

Date de décision : 29/11/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions